



LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL VIABLE ET LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES PASSENT-ELLES PAR L'ARRIMAGE DES PLANS D'ACTION SECTORIELS AUX OUTILS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE?

Christiane GAGNON

Ph.D. en aménagement

Professeur associé au DSH

Université du Québec à Chicoutimi

**Chercheure au Centre de recherche sur le développement territorial
(CRDT)**

christiane_gagnon@uqac.ca

Séminaire de renforcement des capacités OBV et ZIP

Québec, 12 février 2016

Plan

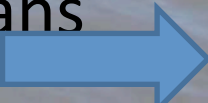
1. **Constats** sur :
 - * la gouvernance,
 - ** participative de l'eau, *** du DTV
1. **Discussion** sur les constats
2. De 4 **approches** de planification en matière de gouvernance de l'eau et du DD
3. **Discussion** sur les approches
4. Conclusion: **quel avenir** pour la gouvernance de l'eau et retour sur la question posée sur l'arrimage

1.1. Constats généraux sur la gouvernance participative au Qc

- **La société civile québécoise est forte et bien organisée:**
à plusieurs reprises, elle a initié et bloqué, si le fallait, des projets. Elle a su se faire reconnaître comme un acteur incontournable (1996), notamment dans la gestion des ressources, etc.
- Malgré un certain changement des mentalités à l'échelle locale, le mode **décisionnel et les lobby se maintiennent**
- La **démocratie électorale prédomine** sur la gouvernance participative, essentielle au changement social, entraînant un recommencement perpétuel et des conflits

1.1. Constats généraux sur la gouvernance participative au Qc

- Les initiatives de la base citoyenne, dans tous les domaines sont multiples, **mais peu coordonnées entre elles et réussissent peu à percoler vers le haut**
- **L'organisation et la vision sectorielles des institutions**, et à moindre degré de la société civile, dominant encore et nuisent au changement social vers des objectifs locaux et globaux de développement territorial viable, de lutte aux changements climatiques, etc.
- Les collectivités territoriales de même que le gouvernement demeurent frileux dans le **partage du pouvoir** et la priorisation du bien commun
- **La demande de participation --> que l'offre: 140 plans**

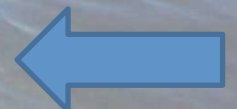


1.2. Constats sur la gouvernance participative de l'eau

- La majeure partie des PDE 30\40 a été acceptée ou sur le point de l'être par le ministère de l'Environnement
- Une quinzaine de PARE adoptée
- Nombre important d'acteurs et d'échelles territoriales, ce qui rend très complexe la gouvernance
- Difficulté de **mobiliser les citoyens**, le privé, les usagers dans un mode de gouvernance participatif sur un long terme ou s'il n'y a pas imminence d'une catastrophe ou problème majeur
- Le PDE et PARE, comme **exercice collectif de sensibilisation** et d'éducation de la population , demandent des conditions et des engagements quant aux modalités et aux résultats de la participation

1.2. La multiplicité des acteurs

- GIRE = 17 lois accompagnées des leurs règlements d'application respectifs, multitude de règlements provinciaux, de codes et de politiques, en plus des actes réglementaires existants
- 5 ministères (provincial et fédéral)
- MRC, municipalités
- Regroupements de citoyens pour les plans d'action sur lac et cours d'eau spécifiques
- 40 OBV sans pouvoir juridique
- ZIP et Tables de concertation régionales du St-Laurent (TCR)
- Ententes avec Ottawa et États américains



1.2. Constats sur la gouvernance participative de l'eau

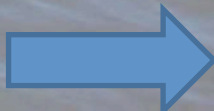
- Les **municipalités** sont les principaux utilisateurs et gestionnaires des ressources en eau, ne montrent pas toujours l'exemple, ne se prévalent pas des outils et du **nouveau contexte juridique**
- Les premiers **PDE ont mis environ dix ans à trouver écho dans le monde municipal**: encore aujourd'hui rares sont les MRC et villes qui se sont investies dans la co-élaboration et mise en œuvre des PDE (Mathieu, 2014)
- **Manque de connaissances sur l'évolution de l'état de l'eau au QC** donc impossible d'évaluer l'efficacité des actions, politiques, projets
- PA axés sur le biophysique.: mais qu'en est-il de la connaissance sur la **dimension sociale** de la communauté? Quelles sont les positions d'acteurs? Quels sont les réseaux ?
- Apparition de **nouvelles problématiques** surgissent selon localisation et types de cours d'eau (algues bleu-vert, eaux souterraines, ...)

1.1. Constats sur la gouvernance participative de l'eau

- Le Bureau du vérificateur général du Qc (2013) note que les PDE **n'ont toujours pas été pris en compte** dans les documents d'AdT
- Nombreux sont ceux qui considèrent que la **PNE ne répond plus aux enjeux actuels** et futurs en matière de gestion de l'eau (*Urbanité*, 2014).
- **Révision du cadre de gestion de l'eau à Qc en cours, mais non concertée** avec société civile. Sa forme serait une stratégie donc peu engageant² pour le gouvernement
- Expériences d'**arrimage** en cours dans 3-4 MRC, mais pas encore de résultats exportés. Solution?

1.1. Constats sur la gouvernance participative de l'eau

- Problématique de **mise en œuvre des PDE** :
priorisation, échéancier, responsables
- **Cohérence\harmonisation** entre les PDE d'un BV à l'autre ou pour un même territoire administratif
- Manque de **cohérence** entre les différentes stratégies gouvernementales (DD, PNE...), lois et plans d'action
- Blocage dans le transfert et l'appropriation des résultats des PDE et PARE **par les différents ministères** et collectivités territoriales
- La LADT ne prévoit **aucun mécanisme** pour assurer que les PDE et PARE soient mis en œuvre



1.3. Constats préalables sur la planification du développement territorial viable

- A Rio en 2012 et, par la suite, lors des diverses rencontres internationales, le PNUD et le PNUE, les NU affirment que **le DD va passer par le DT et DL**. Les villes et les institutions, comme les universités, sont sollicitées pour articuler le DT aux objectifs planétaires du DD
- Depuis environ 5 ans, nous observons, une **occultation quant aux premiers efforts de planification du DD** au profit de la préoccupation énergétique et des cc. Cette planification n'est plus à l'agenda des gouvernements centraux et de peu des collectivités territoriales, du moins au Québec et au CDN

1.3. Constats préalables sur la planification du développement territorial viable

- Depuis 1992, soit 24 ans, ni le **MAMOT** ni le **MDDELCC** n'ont **encouragé les municipalités** à se doter d'une planification globale de DD, de normes env.
- Le MAMOT considère que les outils d'AT sont suffisants pour adopter **une vision du DD**. La **LADT** a **ignoré les planifications territoriales de DD**, car celles-ci ne rencontrent pas l'approche centralisatrice et top-down
- Au Québec, entre 2007 et 2012, une **centaine** de collectivités ont adopté un **PA intégré de DD**, qu'il s'agisse d'A21L, de villes durables ou en transition ou écoquartiers ou écoresponsables (démarche organisationnelle). Retard repris par rapport à tendance mondiale.
 - Temps d'adoption d'un PA par la collectivité territoriale, avec la réalisation d'un diagnostic de DD: 18 mois.

version
finale
septembre
2012

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2013-2017

Bromont en 2030

Br pense
ta ville **mont**

une initiative
de la ville
de Bromont

Contribuez à définir
l'avenir de notre
communauté

www.bromont.com/pensetaville

1.3. Constats préalables sur la planification globale du développement territorial viable

- C'est une **démarche ascendante qui repose sur participation citoyenne et initiée** par la société civile ou par des élus et gestionnaires ou idéalement les 2.
- Les **municipalités se sont montrés frileuses** ainsi que les gestionnaires des services d'urbanisme et d'aménagement par rapport à la gouvernance participative liée au DD
- Les **PA des ministères et Sociétés d'État**, conséquence de la Stratégie et Loi, ont été considérés, par ces derniers, plus comme une opération technocratique contraignante qu'une opportunité afin de modifier la gouvernance de l'État pour + de cohérence
- Les **FQM et UMQ n'ont pas soutenu la formation** nécessaire auprès des élus pour une intégration de la durabilité dans décisionnel et malgré les propositions dans ce sens il y a 10 ANS

1.3 Constats sur la gouvernance du DD

Réelle mise en œuvre du DD?



1. Affirmation d'une perspective ou une vision de DD:

insuffisant: il faut des échéanciers selon résultats précis à atteindre, des responsabilités, des engagements, un suivi, des conséquences

1. Loi 116 sur DD n'énonce que des **principes pour administration gouvernementale: pas de dents, et pas projet mobilisateur**
2. les **capacités de la société civile et des territoires** à agir et **transformer** le présent et le futur
NE SONT PAS RECONNUES COMME UNE FORCE ET DES RÉELS PARTENAIRES

2. Discussion sur les constats

1. Êtes-vous d'accord avec ces constats?

2. Autres constats ?

**3. La marge de manœuvre des OBV et ZIP
est-elle suffisante pour opérer des
changements significatifs
dans la gestion de l'eau?**

3. Types d'approches de planification et leurs limites

- 1. L'approche techniciste**
- 2. L'approche organisationnelle et normative**
- 3. L'approche de la planification stratégique**
- 4. L'approche volontariste et concertée
(collaborative planning)**
- 5. L'approche globale de la planification du
développement territorial viable**

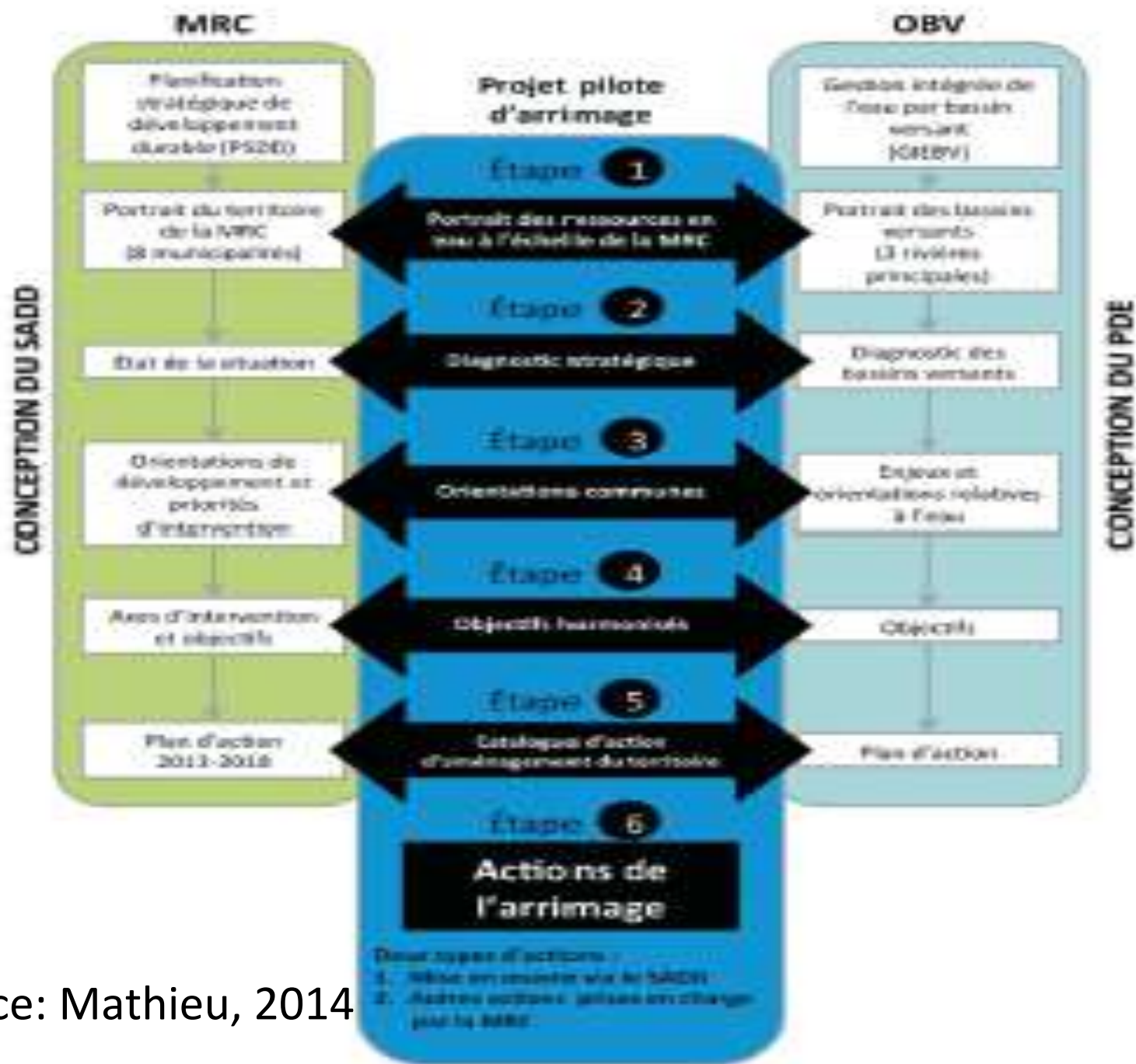
3.1. L'approche techniciste

- La gouvernance de l'eau et son arrimage à l'AdT est d'abord une **question de méthode** :
 - *Entre le plan directeur de l'eau et le schéma d'aménagement, les analogies sont multiples sur le **plan technique**, ce qui ne veut pas nécessairement dire que dans les faits, il est facile de voir ou d'établir un pont entre les deux, surtout s'ils ne sont pas conçus pour se parler.*
 - *La façon la plus simple consiste à **créer une section au cœur du schéma d'aménagement** traitant de la gestion de l'eau, et à l'inverse, à l'intérieur du plan directeur de l'eau, d'une section traitant des schémas d'aménagement*(Gilles Locat, aménagiste MRC Matawinie)

3.1. L'approche techniciste

- *Les nombreuses informations contenues dans les portraits des PDE sont souvent méconnues et peuvent permettre aux instances municipales de récupérer un maximum d'informations qui peuvent servir d'aide à la décision dans certains projets. En d'autres termes, le PDE peut permettre aux MRC et aux municipalités de prendre des décisions éclairées, déjà concertées avec les acteurs du milieu et allant dans le sens du développement durable afin de préserver nos ressources en eau. Néanmoins, aussi complet et concerté soit-il, le **PDE n'a aucune valeur juridique.***
- *La structure des différents PDE et leurs grandes orientations sont relativement similaires, ou, tout du moins, poursuivent les mêmes objectifs. C'est pourquoi le **processus d'arrimage semble couler de source.***

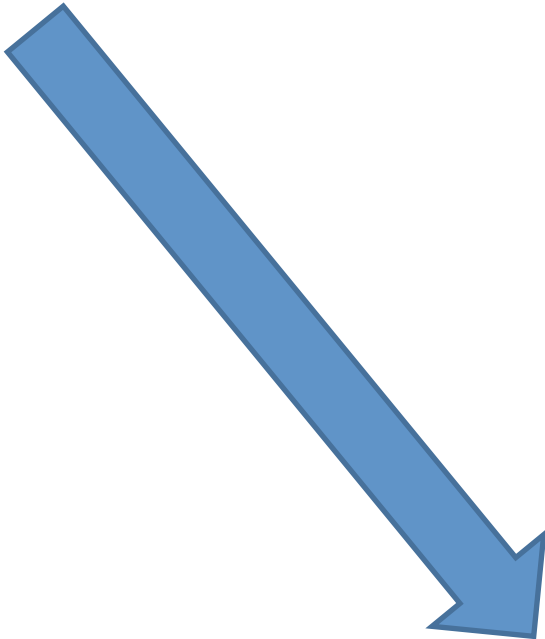
L'ARRIMAGE A POSTERIORI EST-IL LA SOLUTION?



Source: Mathieu, 2014

3.1. Exemple de tableau d'arrimage entre PDE et SAD

Actions

Actions harmonisées des PDE	Actions actuelles du SAD de la MRC de Portneuf	Proposition d'actions pour le SAD de la MRC de Portneuf
Réaliser des travaux d'aménagement de bande riveraine		✓ Développer et proposer aux municipalités des outils visant à réduire l'apport en contaminants dans le réseau hydrique par l'érosion et le ruissellement
Mettre aux normes les installations déficitaires (égouts)		✓ Programme de détection des raccordements croisés
Faire appliquer la réglementation en vigueur concernant la largeur de protection de la bande riveraine selon sa vulnérabilité		✓ Accompagner les municipalités afin de réduire les charges de polluant domestique à la source
Recenser les installations septiques du territoire et leur état (tests pour vérifier la pollution si nécessaire)		✓ Programme de respect de la bande riveraine
		✓ Mise en place, s'il y a lieu, des mesures relatives aux périmètres de protection des prises d'eau potable

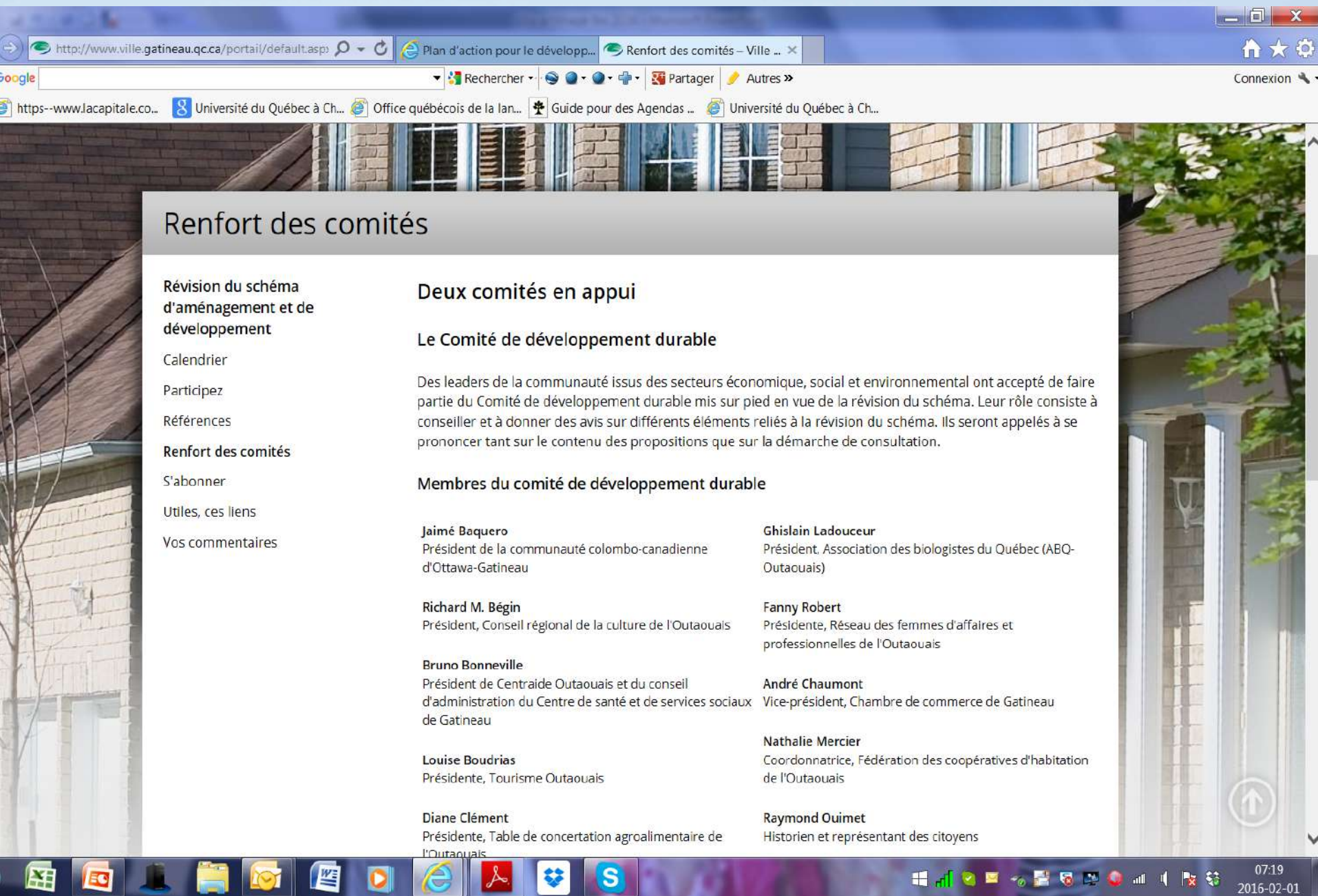
3.1. L'approche techniciste : limites

- L'arrimage de documents du SAD et PDE a posteriori **coûteux et peu efficient**
- **Oblige à uniformisation du langage** qui devient plus près de la technocratie de l'aménagement que de l'action
- N'implique pas la clarification et les **choix politiques en amont**
- **Multiplication et complexification des opérations** entre les différents outils qui donnent parfois des résultats éloignés des préoccupations premières
- Type de **planification : adaptative** : ne permet pas ni de prédire ni d'influencer
- ?....

3.2. Approche organisationnelle et normative

- Créer de **nouveaux documents, outils, mécanismes et comités** pour assurer meilleure gouvernance 
COMPLEXIFICATION organisationnelle
- **Redéfinir les rôles et les responsabilités** des différents intervenants
- Donner une **valeur légale** au PDE ou de préséance par rapport au SAD
- **S'appuyer sur lois** sur DD et eau (LRQ.c.C-6.2) pour justifier ou rendre efficace gestion de la ressource à l'échelle des territoires
- Le ministre a le pouvoir de déterminer les éléments qui doivent être traités dans un PDE et les conditions applicables à son élaboration

3.2 Ville de Gatineau et son SAD : approche organisationnelle



http://www.ville.gatineau.qc.ca/portail/default.asp

Plan d'action pour le développ... Renfort des comités – Ville ...

Rechercher Partager Autres »

Connexion

https--www.lacapitale.co... Université du Québec à Ch... Office québécois de la lan... Guide pour des Agendas ... Université du Québec à Ch...

Renfort des comités

- Révision du schéma d'aménagement et de développement
- Calendrier
- Participez
- Références
- Renfort des comités**
- S'abonner
- Utiles, ces liens
- Vos commentaires

Deux comités en appui

Le Comité de développement durable

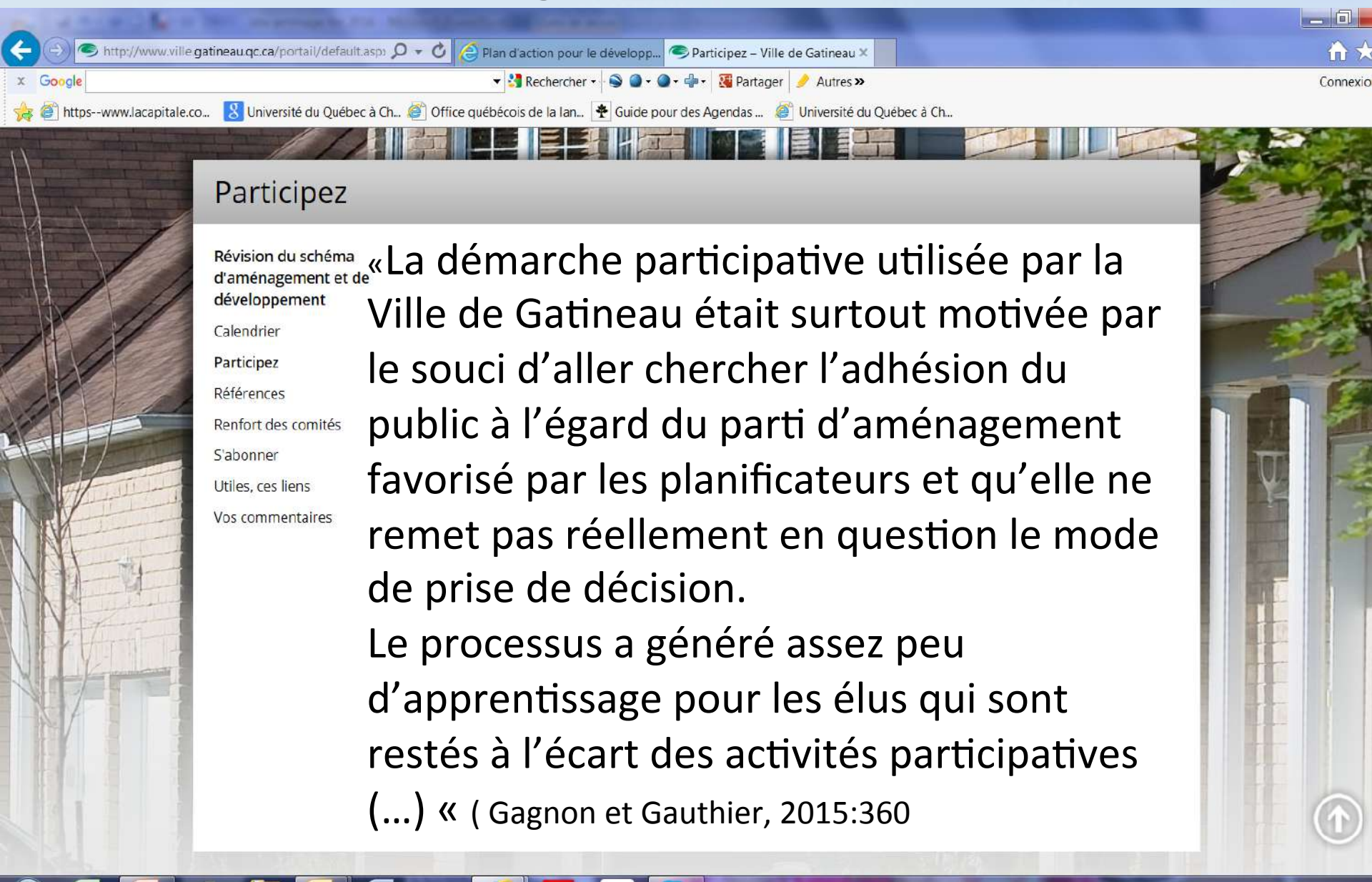
Des leaders de la communauté issus des secteurs économique, social et environnemental ont accepté de faire partie du Comité de développement durable mis sur pied en vue de la révision du schéma. Leur rôle consiste à conseiller et à donner des avis sur différents éléments reliés à la révision du schéma. Ils seront appelés à se prononcer tant sur le contenu des propositions que sur la démarche de consultation.

Membres du comité de développement durable

Jaimé Baquero Président de la communauté colombo-canadienne d'Ottawa-Gatineau	Ghislain Ladouceur Président, Association des biologistes du Québec (ABQ-Outaouais)
Richard M. Bégin Président, Conseil régional de la culture de l'Outaouais	Fanny Robert Présidente, Réseau des femmes d'affaires et professionnelles de l'Outaouais
Bruno Bonneville Président de Centraide Outaouais et du conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux de Gatineau	André Chaumont Vice-président, Chambre de commerce de Gatineau
Louise Boudrias Présidente, Tourisme Outaouais	Nathalie Mercier Coordonnatrice, Fédération des coopératives d'habitation de l'Outaouais
Diane Clément Présidente, Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais	Raymond Ouimet Historien et représentant des citoyens

07:19
2016-02-01

3.2. Ville de Gatineau et son SAD : approche organisationnelle



The screenshot shows a web browser window with the URL <http://www.ville.gatineau.qc.ca/portail/default.asp>. The page title is "Participez – Ville de Gatineau". The main content area is titled "Participez" and contains a list of links on the left and a large text block on the right. The list of links includes: Révision du schéma d'aménagement et de développement, Calendrier, Participez, Références, Renfort des comités, S'abonner, Utiles, ces liens, and Vos commentaires. The large text block discusses the participatory process used by the City of Gatineau, highlighting its motivation to seek public adherence and its impact on decision-making and training for elected officials.

Participez

- Révision du schéma d'aménagement et de développement
- Calendrier
- Participez
- Références
- Renfort des comités
- S'abonner
- Utiles, ces liens
- Vos commentaires

«La démarche participative utilisée par la Ville de Gatineau était surtout motivée par le souci d'aller chercher l'adhésion du public à l'égard du parti d'aménagement favorisé par les planificateurs et qu'elle ne remet pas réellement en question le mode de prise de décision.

Le processus a généré assez peu d'apprentissage pour les élus qui sont restés à l'écart des activités participatives (...)

« (Gagnon et Gauthier, 2015:360

3.2. L'approche organisationnelle et normative: limites

- Gestion par le haut par l'État ou organisme (ex. ville)
- Détermine les conditions relatives à l'information et la participation de la population. Pas méthode de planification prédictive, mais influente grâce au mode de gestion par le haut

EX: *Rapport sur l'état de l'eau et des écosystèmes aquatiques au Québec* - MDDELCC

1. Acquérir de nouvelles connaissances sur l'eau souterraine
2. Suivre la qualité de l'eau des écosystèmes aquatiques
3. Prévenir la pollution de l'eau
4. Maintenir ou améliorer la qualité de l'eau potable
5. Assurer des activités aquatiques sécuritaires
6. **Informé et sensibiliser la population:**



Aucune mention des PDE pour les 5 sections du rapport
Les OBV et ZIP sont à la section informer et sensibiliser la population
Pas d'obligations de résultats, pas précis
Loi sur GIEBV renvoie à Loi sur DD qui ancrerait le PDE
dans une **perspective** de DD

3.2. Approche organisationnelle et normative: limites

- Les contraintes ou règlements ou normes, auxquels réfèrent les PDE, ne sont pas forcément appliqués ou réintroduits dans les SAD ou PU: **pas ou peu de suivi**
- Multiplication des comités, mécanismes, outils **sans correspondance** entre eux : + on organise + on crée de la complexité
- Obligation de **conformité (uniformité?)** aux dépens des spécificités régionales?
- **Résistance de municipalités** par rapport au respect des lois; certaines reçoivent des amendes du MDDELCC
- Peu d'emphasis sur **l'éducation relative à l'environnement et DD**
- Approche de planification peu transformationnelle : + développement humain? + de qualité de vie ? + équité....

3. 3. L'approche de la planification stratégique et ses limites

- Type de planification d'abord **pensée pour l'entreprise** afin de mieux contrôler les incertitudes et assurer productivité = PLANIFIER
- Utilisée dans tous les **secteurs d'activités au Qc**
- **A occulté la prospective**, démarche plus rigoureuse
- **Méthodologie lourde**: diagnostic, validation, grandes orientations
- **Limites de la PS**:
 - Planification principalement axé sur l'allocation des ressources et abordée comme une fin en soi
 - Les volets « stratégique » et « action » sont conçus séparément
 - Fait peu appel aux dispositifs de démocratie participative
 - Met l'accent sur le support de solutions techniques particulières
 - Institutionnalisation de l'innovation. i.e. la capacité pour une organisation d'innover par elle-même sans intervention de l'extérieur ! (Morasse et Gagnon, 2015 : 29-33)
- **Tentative de prédire mais pas d'influence sur action et mode décisionnel**

3.3. MRC Des Collines-de-L'Outaouais: PS



PLANIFICATION STRATÉGIQUE

[Cliquez ici](#) pour accéder au document de planification stratégique

Énoncé de mission

La MRC des Collines-de-l'Outaouais a pour mission d'offrir des services de qualité aux municipalités membres et à leurs citoyens et citoyennes, et de favoriser la solidarité régionale.

Buts généraux

- Nous acquitter adéquatement de nos obligations légales envers les municipalités et réaliser les mandats qu'elles nous confient;
- Maintenir et développer des services régionaux de qualité, efficaces et accessibles;
- Encourager le sentiment d'appartenance des communautés locales;
- Soutenir le développement durable et assurer la protection de l'environnement;
- Favoriser la concertation entre les municipalités et leurs partenaires.

Énoncé de vision de la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour les vingt prochaines années

La MRC des Collines-de-l'Outaouais aura préservé son caractère rural par la mise en valeur d'un cadre naturel, social, culturel et économique. Son fonctionnement sera participatif et ses moyens financiers seront adaptés à ses

3.4. Approche volontariste et concertée

- Augmenter la capacité des acteurs à collaborer avec une **vision/langage communs basés sur méthode de concertation**
- Acteurs aux **pouvoirs dissymétriques**: l'État, des usagers et acteurs forts ayant du pouvoir et les autres (résidents d'un lac par ex) et groupes sociaux peu de moyens et les absents (générations futures par ex)?
- Répond surtout à des objectifs de **sensibilisation** et échanges: important, mais suffisant?
- La recherche du compromis ne **permet pas le débat** et parfois les choix objectifs qui s'imposeraient. Qui et quels arbitrages entre les acteurs ?
- Nécessite capacités constantes pour mobiliser



GOVERNANCE DU SAINT-LAURENT

Définition

La gestion intégrée du Saint-Laurent est un processus permanent basé sur la concertation de l'ensemble des décideurs, des usagers et de la société civile pour une planification et une meilleure harmonisation des mesures de protection et d'utilisation des ressources de cet important écosystème, et ce, dans une optique de développement durable.



La gestion intégrée
du Saint-Laurent



La gestion intégrée des activités dans un territoire donné implique au départ le respect des compétences et des pouvoirs des gestionnaires de la ressource et l'imputabilité des élus et des gouvernements. Il n'est pas question de transfert de responsabilités, mais plutôt d'exercice d'un pouvoir d'influence tangible par les usagers et la société civile à toutes les étapes du processus décisionnel et dans la planification des actions qui seront posées.

La gestion intégrée du Saint-Laurent repose sur une implication responsable et concertée de la société civile, des usagers et des décideurs publics dans le choix et la mise en œuvre des activités et

[Gouvernance du Saint-Laurent](#)
[Niveaux d'eau](#)
[Qualité de l'eau](#)

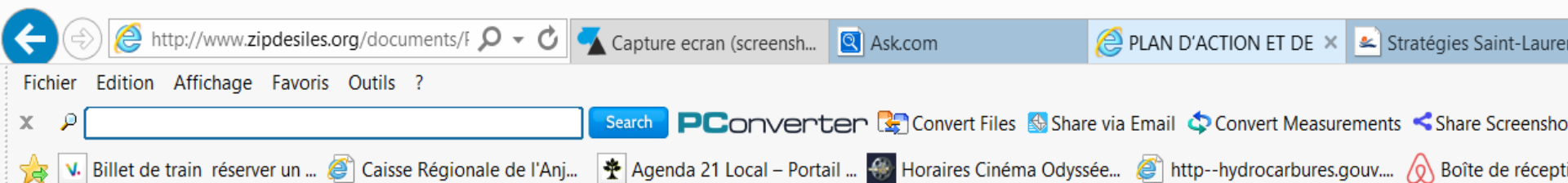
RESTEZ INFORMÉS



MOTS-CLÉS

Écosystème [Concertation](#) [Biodiversité](#) [Zone d'intervention prioritaire](#) [Implication](#) [Climat](#) [Gestion intégrée](#) [Golfe](#) [ZIP](#) [Estuaire](#) [Consultation publique](#) [Changement climatique](#) [PARE](#) [Eau](#) [Fleuve](#) [lac Saint-Pierre](#) [Érosion](#) [Saint-Laurent](#)

PARE ÎLE-DE-LA-MADELEINE



Faisabilité

L'implication de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine dans ce dossier a déjà permis de poser plusieurs actions dans le cadre de ce dossier et de mettre en place certaines des solutions proposées dans la première phase. Si le MRN lui en donne les moyens, elle devrait continuer à œuvrer dans le sens d'une gestion réaliste des canneberges sauvages et de leur milieu.

Partenaires visés

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, MRN, promoteurs, Union des producteurs agricoles (UPA), CLD des Îles, Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine (appui scientifique), Attention FragÎles, Bon goût frais des Îles, Commission sectorielle « Agriculture-Îles » du CRCD, Ministère des Régions, MAPAQ, Fonds de création d'emplois municipaux Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

Coûts

Première phase :

Main-d'œuvre (inventaire, cartographie et rapport) 33 095.00 \$

Matériel de bureau et équipement informatique 3 250.00 \$

Autres frais 2 450.00 \$

Total du projet 38 795.00 \$

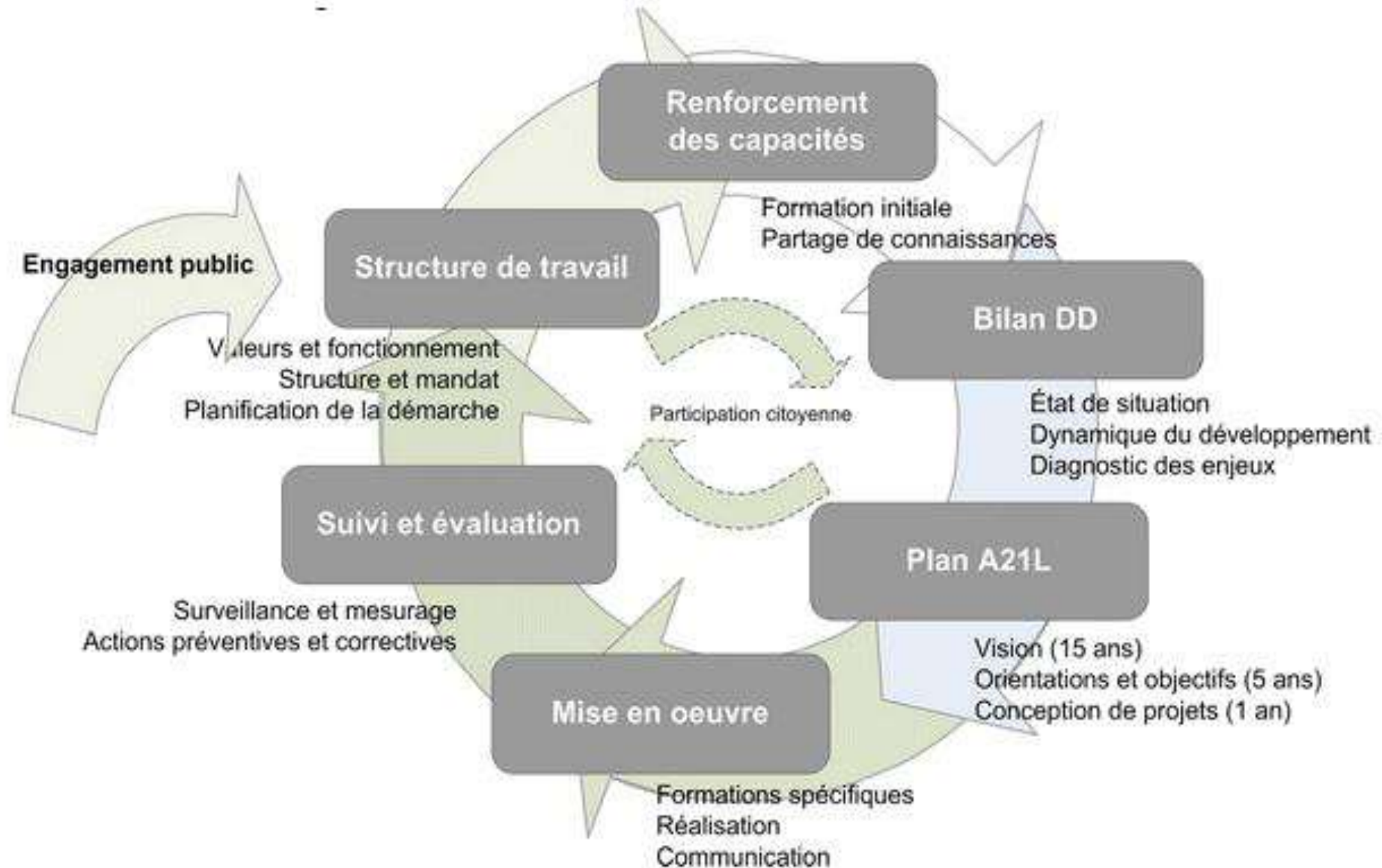
3.4 Approche volontariste et concertée: limites

- Crée des **attentes et insatisfactions**: conséquence = démobilisation quant à l'engagement et participation
- **Temps long** par rapport à l'urgence de l'action ou de solution pour résoudre problème telle inondation récurrente à Portneuf
- **Peu centrée sur les actions** et l'obligation d'atteinte de résultats, assortis d'encouragements ou de conséquences
- Faiblesse de la place des usagers-citoyens p\ r face aux élus ou fonctionnaires: choix des participants + par cooptation
- S'inscrit dans une **dynamique ascendante mais dont les résultats** ne percolent pas vers haut, soit dans la décision finale. Donc peu prédictive et moyennement transformationnelle
- ???

3.5 L'approche globale de la planification du développement territorial viable et limites

- **Multidimensionnelle:** sociale, environnementale, économique et culturelle avec au centre le développement humain et équitable
- **Multiacteurs:** les gestionnaires et élus= facilitateurs . Citoyens et leaders communautaires valorisés
- **Multisclaire:** de l'échelle de l'écoquartier à échelle transnationale = **défi du GLOCAL= Penser global+ agir local**
- **Multitemporelle:** d'hier à demain
- Se situe en amont **des outils d'aménagement** SAD et PU car donne les grandes orientations mais peu intégré
- Combinaison des **approches** de la PS et collaborative mais peu prédictible mais théoriquement transformationnelle

3.5. Processus et étapes d'un A21L ou démarche territoriale de DD





DÉFIS	ACTIONS	Partenaires	Divisions / services municipaux	Délai de réalisation
2.2 Soutenir l'agriculture et miser sur l'innovation	9. Positionner l'agriculture de créneaux par une certification des produits régionaux ou par la mise en place de programmes.	CLD, Table agro-alimentaire de Charlevoix	Urbanisme, patrimoine et culture	Long
2.3 Planifier et contrôler le développement touristique	10. Adopter des indicateurs de suivi pour le Plan de développement touristique durable.	Tourisme Charlevoix et CITQ	Communication et Développement durable	Court
2.3 Planifier et contrôler le développement touristique (suite)	11. Réaliser un réaménagement complet de la rue Saint-Jean-Baptiste.	Entente de partenariat régional en tourisme, MAMROT, Hydro-Québec, Comité embellissement	Travaux publics	Moyen

3. Gestion environnementale intégrée

3.1 Préserver la qualité de l'eau potable, minimiser le gaspillage et s'assurer d'en avoir en quantité suffisante pour répondre aux besoins de développement	12. Favoriser la gestion des eaux de pluie et de ruissellement.	MRC	Travaux publics	Moyen
	13. Mettre en place des mesures pour réduire le gaspillage d'eau potable.		Travaux publics	Long
	14. Réduire le gaspillage d'eau potable associé aux fuites dans le réseau de distribution.		Travaux publics	Long
	15. Améliorer le traitement des eaux usées.		Travaux publics	Court
3.2 Préserver la qualité des paysages et de l'environnement	16. Améliorer l'approvisionnement en eau potable afin de répondre aux besoins futurs.	PFM	Travaux publics	Court
	17. Statuer sur une sélection des zones de paysage exceptionnelles ou fragiles à protéger.	MRC, CRÉ et la table de concertation sur les paysages	Urbanisme, patrimoine et culture	Court
	18. Modifier les règlements d'urbanisme (zonage, PIA, PAE) afin d'inclure et de protéger des « zones sensibles » (encadrement du développement immobilier dans les zones sensibles).	MRC	Urbanisme, patrimoine et culture	Moyen
	19. Élaborer un guide de sensibilisation des bonnes pratiques sur la protection des arbres (exemple : pendant les travaux de construction).	MRC	Urbanisme, patrimoine et culture; Communication et développement durable	Court
	20. Renforcer l'application du Code de l'arbre et en faire le suivi auprès des citoyens et organisations.	Coop de l'arbre, entrepreneurs	Urbanisme, patrimoine et culture	Long
	21. Améliorer les normes d'affichage commercial et leur contrôle afin d'assurer l'harmonie avec le cadre bâti et naturel.	Gens d'affaires, Comité traverse d'agglomération (MTQ)	Urbanisme, patrimoine et culture	Long
	22. Réaliser un plan de restauration des berges.	Bassin versant Charlevoix-Montmorency, ACVG	Travaux publics	Court

DÉFIS	ACTIONS	Partenaires	Divisions / services municipaux	Délai de réalisation
	36. Exiger des promoteurs qu'ils suivent quelques normes environnementales de construction (bois certifié FSC, SFI ou SCA-Z809, appareils Energy Star, Novoclimat).		Direction générale; Urbanisme, patrimoine et culture	Long
	37. Renforcer la mission de l'Habitat 07 en tant que vitrine du développement durable et incubateur d'initiatives environnementales.	Coop de l'arbre	Loisir et parcs; Communication et Développement durable	Long
4. Économie locale				
	38. Miser sur le créneau de Baie-Saint-Paul « ville d'art et de patrimoine » et favoriser l'installation d'artistes et artisans.		Urbanisme, patrimoine et culture; Comité d'actions culturelles; Communication et développement durable	Long
	39. Encourager entre autre l'entrepreneuriat individuel et collectif.	CLD, SADC, Formation continue, CJE, Emploi Québec, Commission scolaire de Charlevoix	Conseil municipal	Long
	40. Créer des incitatifs pour favoriser l'économie verte et les projets de développement durable par le bien d'un fonds dédié.	CLD	Conseil municipal; Direction générale	Long
	41. Développer une stratégie pour attirer des entreprises du secteur des hautes technologies (R&D) à s'implanter à Baie-Saint-Paul.	SADC; CLD	Direction générale	Long
5. Équité, cohésion sociale et qualité de vie				
5.1 Favoriser la solidarité et les services communautaires	42. Proposer des activités hivernales extérieures aux citoyens.		Loisir & parcs	Long
	43. Soutenir le projet de Coop de santé à Baie-Saint-Paul.	CLD et autres partenaires	Direction générale	Long
	44. Appuyer les actions visant à maintenir et bonifier l'offre actuelle des soins de santé à l'hôpital de Baie-Saint-Paul et sur l'ensemble du territoire.	CLD et autres partenaires	Direction générale	Long
	45. Soutenir l'éducation et la formation continue.	CSDC, CECC, CSSS, MRC	Conseil municipal	Long
	46. Intégrer les actions du plan MADA à l'Agenda 21.		Communication et développement durable	Long

DEMARCHES TERRITORIALES DE DEVELOPPEMENT DURABLE



RÉALISER...
une *démarche territoriale*
de développement durable

EN SAVOIR PLUS...
sur les *enjeux* de
développement durable

CONSULTER...
la *galerie d'expériences*
des démarches

SE DOCUMENTER...
sur la démarche grâce
à la *médiathèque*

Pertinence, définitions, conditions et motivations

- ▣ Définitions de l'Agenda 21e siècle local
- ▣ Les facteurs de réussite et les défis
- ▣ Pourquoi se doter d'une démarche
- ▣ L'éthique du développement durable

Structure de travail

- ▣ Les étapes d'une démarche
- ▣ La structure de travail
- ▣ La construction d'un partenariat
- ▣ La gestion préventive des conflits

Plan d'action et mise en oeuvre

- ▣ L'élaboration d'un plan d'action
- ▣ Passez à l'action !

Mobilisation des acteurs et des ressources

- ▣ Les acteurs et leurs principaux rôles
- ▣ La mobilisation des ressources/concertation
- ▣ Le rôle des groupes de citoyens
- ▣ L'encadrement et le soutien financier

État des lieux et vision stratégique

- ▣ Une collectivité viable en douze points
- ▣ L'état des lieux du territoire
- ▣ La gestion environnementale municipale
- ▣ La planification durable
- ▣ La vision stratégique
- ▣ L'atelier de vision stratégique
- ▣ Développer une théorie de l'action

Évaluation et suivi

- ▣ Le suivi et l'évaluation
- ▣ Le tableau de bord régional

DÉMARCHES TERRITORIALES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



RÉALISER...
une *démarche territoriale*
de développement durable

EN SAVOIR PLUS...
sur les *enjeux* de
développement durable

CONSULTER...
la *galerie d'expériences*
des démarches

SE DOCUMENTER...
sur la démarche grâce
à la *médiathèque*

Accompagnement des entreprises

Architecture soutenable – NOUVEAU

Circuits courts et alimentation

Droit et développement durable

Environnement et santé humaine

Genre et DD

Mobilité durable – BIENTÔT

Protection et mise en valeur du paysage

Transition énergétique

Agenda 21 local et plan d'urbanisme

Certification ISO 14 001

Collectivités locales et réduction des GES

Économie solidaire et DD

Espaces verts et forêts urbaines

Gouvernance et DD

Pauvreté et DD

Recomposition sociale des communautés

Agriculture durable

Certification ISO 26 000

Culture et patrimoine

Éducation relative à l'environnement

Établissements verts Brundtland

Jeunesse et DD

Participation des communautés locales

Sécurité des milieux habités

Des
expériences
inspirantes
de DD
au Québec
et dans le
monde

www.A21.qc.ca

RÉALISER...
une démarche territoriale
de développement durable

EN SAVOIR PLUS...
sur les enjeux de
développement durable

CONSULTER...
la galerie d'expériences
des démarches

SE DOCUMENTER...
sur la démarche grâce
à la médiathèque

Au Québec

CARTE ET LOCALISATION

Baie-Comeau

Beloil

Écocollectivité Pierre-De Saurel

Lavaltrie

MRC de la Côte-de-Beaupré

MRC de Thérèse-de-Blainville

Quartiers 21 (Montréal)

Saguenay

Saint-Honoré-de-Témiscouata

Sherbrooke

Baie-Saint-Paul

Bromont

Estran

Lévis

MRC de la Matawinie

MRC des Sources

Quartier Milton-Parc (Montréal)

Saint-Colomban

Saint-Lambert

Sorel-Tracy

Bellechasse

CRÉ de Laval

Kipawa

Montréal (PADDCM)

MRC de la Nouvelle-Beauce

Notre-Dame-de-Lourdes

Rimouski

Saint-Félicien

Saint-Pierre-les-Becquets – NOUVEAU

Université de Sherbrooke

Dans le monde : Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Burkina Faso, Chili, France, Sénégal et Suisse

CARTE ET LOCALISATION

Anderlecht (Belgique)

Caraguatatuba (Brésil)

Foz do Iguagu (Brésil)

Lausanne (Suisse)

Marion (Australie du Sud)

Osa (Costa Rica)

Piracicaba (Brésil)

Saint-Louis (Sénégal)

Valenciennes (France)

Bobo-Dioulasso (Burkina Faso)

Choisy-le-Roi (France)

Grand Cognac (France)

Macro Leste de São Paulo (Brésil)

Mellé (France)

Pelotas (Brésil)

Région Île-de-France (France)

Transandin (Chili et Argentine)

Bouaye (France)

Département de l'Hérault (France)

Lagune de Szczecin (Allemagne)

Macarena (Colombie)

Nova Friburgo (Rio de Janeiro, Brésil)

Petit-Couronne (France)

Rondon do Pará (Brésil)

Troyes (France)

No mundo — En el mundo — In der Welt

Cachoeiras de Macacu (Brasil)
Foz do Iguagu (Brasil)
Macro Leste de São Paulo (Brasil)
Nova Friburgo (Brasil)
Pelotas (Brasil)
Saquarema (Brasil) – NOVO
Wino (Österreich) – NEU

Caraguatatuba (Brasil)
Macaé (Brasil)
Maricá (Brasil) – NOVO
Osa (Costa Rica)
Piracicaba (Brasil)
Szczecin Lagoon (Deutschland)

Cascais (Portugal)
Macarena (Colombia)
Marion (South Australia)
Paraty (Brasil)
Rondon do Pará (Brasil)
Vienna (Austria) – NEW

PUQ | NUMÉRIQUE 



TERRITOIRES DURABLES *en devenir*



SOUS LA DIRECTION DE
Christiane Gagnon

4. Discussion sur les approches de planification vs la gouvernance de l'eau

1. Dans quelle **approche** situez-vous le travail
des OBV et ZIP?

2. Les **outils d'AT** sont-ils **adéquats** pour des
changements dans la gestion de l'eau, si on pense
que la révision des SAD peut prendre jusqu'à 25
ans?

3. Autrement dit, le **mode décisionnel actuel**
permet-il d'avancer à un rythme qui favorise la
protection de la ressource eau, du territoire,
voire son amélioration,
selon des indicateurs reconnus et mesurables?

5. QUEL AVENIR POUR LA GOUVERNANCE PARTICIPATIVE DE L'EAU ?

- La gouvernance de l'eau au Qc, de par l'expertise développée par les OBV, ZIP et autres comités, est beaucoup plus avancée que celle du DD. Elle devrait servir **d'exemple**
- L'affirmation d'une **volonté politique** quant aux outils et moyens de la gestion participative des diverses ressources, **non pas seulement dans une PERSPECTIVE DE DD**, mais selon les **cibles** communes et partagées, mais adaptées aux caractéristiques des territoires? En France, les schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE), produits par les agences de l'eau, ont préséance sur les autres outils de planification territoriale
- + Réseautage et d'ouverture sur les autres types d'acteurs non habituels autour de la Table? (ex CAPSA)

5. QUEL AVENIR POUR LA GOUVERNANCE DE L'EAU?

- Renforcement du **rôle éducatif et des OBV et ZIP**, selon une méthode novatrice, avec une attention particulière aux jeunes, aux groupes sociaux, aux citoyens, soit les **BÉNÉFICIAIRES** de ressources saines?
- La gestion intégrée de l'eau passe par la gestion intégrée de l'environnement?
- **Promotion d'une nouvelle gouvernance au sein de l'État**, qui n'agirait pas comme pas comme un État inc, protégeant des intérêts financiers ou corporatistes , mais coordonnant les efforts de la base et des communautés, de façon appropriée et différenciée, rendant possible les pratiques d'innovation sociale au profit du plus grand nombre, des générations futures et du bien commun

**LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL VIABLE
ET LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
PASSENT-ELLES PAR L'ARRIMAGE
DES PLANS D'ACTION SECTORIELS (10 ans)**

AUX OUTILS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (20 ans)?

NON!

**la planification et son plan ne sont pas une fin en soi
mais un outil DE RÉFÉRENCE pour orienter
le mode de résolution des problèmes
elle doit rester ouverte et adaptative**

**mettre en lien plusieurs territoires, organisations, pratiques, dimensions
et acteurs**

MERCI DE VOTRE ATTENTION ET PARTICIPATION!

www.A21L.qc.ca

Portefolio: <http://www.uqac.ca/portfolio/christianegagnon>